

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 08 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 31 janvier 2022

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 24

Pouvoirs : 8

Secrétaire de séance : David BOUDENS

Présents : Vincent LAFFITTE, conseiller décideurs locaux de la DRFIP, Julien DUTHEIL, EODD, Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de FAURE Charles et de POIVERT Liliane), THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MIQUEU Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), MOTHES Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès (visio), MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), LAPEROUSSAZ Patrick, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande (visio), MAS François (pouvoir de PLAT Tristan), ROBERT Pierre (pouvoir de MARGOUILLE Michel) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LAMARCHE Alexandre), MERCIER Bastien, MASCOTTO Jean-Louis, MONGET Oliver, VILLETTE Roger, GERVAIS Jacques, MARTY Bruno (arrivé après les votes).

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : FAURE Charles (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude), POIVERT Liliane (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin (pouvoir à MIQUEU Christophe) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE Michel (pouvoir à ROBERT Pierre), PLAT Tristan (pouvoir à MAS François) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : Alexandre LAMARCHE (pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROUBINEAU Jean Pierre /

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président, ouvre la séance à 18h10 en remerciant les délégués de leur présence.

Il indique que des réunions supplémentaires seront programmées sur les sujets suivant ; l'étude d'optimisation, les biodéchets et la mise en œuvre des actions proposées par EODD.

Il informe les délégués que le comité syndical est enregistré.

Point n°1 : Approbation des procès-verbaux des 23 et 30 novembre, 07 et 14 décembre 2021

Procès-verbal du 23 novembre 2021 :

Le Président demande aux délégués si il y a des questions sur le procès- verbal du 23 novembre 2021. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour l'approbation du procès-verbal du 23 novembre 2021 :**Résultat du vote :**

Pour	: 31 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 23 novembre 2021.

Procès-verbal du 30 novembre 2021 :

Le Président demande aux délégués si il y a des questions sur le procès- verbal du 30 novembre 2021. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour l'approbation du procès-verbal du 30 novembre 2021 :**Résultat du vote :**

Pour	: 31 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 30 novembre 2021.

Procès-verbal du 07 décembre 2021 :

Le Président demande aux délégués si il y a des questions sur le procès- verbal du 30 novembre 2021. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour l'approbation du procès-verbal du 07 décembre 2021 :**Résultat du vote :**

Pour	: 31 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 07 décembre 2021.

Procès-verbal du 14 décembre 2021 :

Le Président demande aux délégués si il y a des questions sur le procès- verbal du 30 novembre 2021. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour l'approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021 :**Résultat du vote :**

Pour	: 31 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 14 décembre 2021.

Point n°2 : Ligne de trésorerie

Le Président passe la parole à Philippe CHUCHE.

Philippe CHUCHE explique que l'objectif est de fixer un plafond maximal de la ligne de trésorerie.

-Le plafond actuel est de 750 000 € et une négociation est en cours avec la Caisse d'Épargne pour remonter le plafond d'utilisation de cette ligne à 1.400.000 €. Cette augmentation a été validée par Monsieur LAFFITTE, Trésorier.

Le Président précise que l'augmentation du plafond est accordée car la situation financière de l'USTOM s'est nettement améliorée.

Le Président demande s'il y a des questions.

Gilbert BOUTY demande l'intérêt de doubler ce plafond alors que l'USTOM n'a pas eu besoin d'utiliser entièrement le précédent.

Monsieur LAFFITTE répond que cette ligne de trésorerie permet d'éviter les décalages entre les recettes et le règlement des factures mais elle ne résout pas un problème structurel. Dès que les recettes sont perçues la ligne de crédit est remboursée.

Le Président précise que l'USTOM perçoit ses 1^{ère} recettes de redevance en avril, mai, la ligne de trésorerie à permis de payer les salaires en début d'année 2021.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autre question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour autoriser le Président à souscrire une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 1.400.000 € :

Résultat du vote :

Pour	: 27 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 04 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à la majorité, autorise le Président à souscrire une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 1.400.000 €.**

Points d'informations

Point d'avancement et présentation du calendrier à venir de l'étude d'optimisation : EODD

Le Président donne la parole à Julien DUTHEIL pour la présentation de l'avancée de l'étude d'optimisation ainsi que le calendrier à venir.

Julien DUTHEIL rappelle que la phase 1 « diagnostic de territoire et l'état des lieux » et la phase 2 « Proposition de scénarii de grille tarifaire 2022, ajustement du règlement de collecte et stratégie de communication associée » sont terminées.

La phase 3 : « Etablissement d'une analyse flux par flux et identification des leviers d'actions » sera présentée au bureau début mars.

La phase 4 : « Comparaison des modes de tarification, de l'impact budgétaire, environnemental et des transferts de fiscalité » est programmée au bureau du mois mai.

La simulation TEOMI qui sera présentée permettra de se poser la question sur la continuité de la redevance incitative ou non.

La phase 5 : « Etablissement de scénarii avec analyse d'impacts techniques, humain, économique, environnemental » pour une présentation au bureau mi-septembre et au Comité Syndical mi-octobre.

La phase 6 : « Réalisation d'un plan d'action 2022-2025 sur les aspects techniques, humain, environnementaux, mode de financement, communication » pour une présentation au bureau fin novembre et au Comité Syndical en fin d'année.

Julien DUTHEIL explique qu'en parallèle de ces phases il est proposé une phase 2bis afin de continuer le travail sur la grille 2023 afin de l'intégrer dans les autres phases. Il souligne la nécessité de respecter les délais de mise en œuvre de la nouvelle grille afin de ne pas se retrouver dans la même situation qu'en fin 2021. La proposition de la nouvelle grille doit être présentée au bureau mi-septembre et au Comité Syndical mi-octobre.

Il insiste sur le fait qu'il est indispensable de verrouiller en concertation avec les élus, tous les éléments et les hypothèses de la grille 2023. Il termine en indiquant que le planning présenté est réaliste.

Le Président demande s'il y a des questions.

Le Président souligne son souhait de ne pas se retrouver dans la même situation que l'an passé pour la grille 2023. Le bureau doit définir et valider les critères, si ce n'est pas le cas, il ne sera pas possible de continuer. Par ailleurs, il est indispensable que les Communautés de Communes se positionnent et informent les délégués titulaires et suppléants sur leurs positionnements.

Une réunion de bureau va être organisée très prochainement afin d'examiner les critères de la grille 2023.

Daniel THIBEAU met en avant la difficulté des délégués qui, depuis le changement de statuts de l'USTOM, représentent leur Communauté de Communes et non leur mairie comme précédemment. Il estime que le Président de la CDC devrait réunir les délégués afin d'échanger sur le positionnement à tenir.

Le Président est entièrement d'accord mais la non-participation de 2 présidents n'est pas sans accentuer ce problème. Il rappelle qu'il est disponible pour se rendre dans les CDC afin de présenter les décisions du bureau de l'USTOM. Auparavant toutes les communes étaient représentées alors que maintenant un grand nombre de maires ne sont pas informés.

François MAS indique que certes, il y a les élus, mais qu'il serait important d'associer les usagers.

Le Président rappelle que le bureau ne maîtrise pas tous les principes de construction de la grille : par conséquent, il est impossible d'associer les usagers avant que le bureau ne se soit positionné sur les critères.

Arrivée de Bruno MARTY.

Mireille GROSSIAS pense qu'il est nécessaire que les délégués et leurs CDC se réunissent afin de connaître le positionnement à avoir lors des votes. Elle indique qu'au début de son mandat de déléguée elle ne savait pas qu'elle représentait sa CDC et non sa mairie.

Le Président indique que le traitement des déchets n'est absolument pas abordé dans certaines CDC.

Gilbert BOUTY demande au Président de venir à Lamothe Montravel pour discuter avec les usagers afin de leur expliquer les décisions prises par le Comité Syndical.

Le Président répond qu'il est d'accord. Il souligne que jusqu'à maintenant la facilité a été d'augmenter la grille pour résoudre les difficultés alors que le bureau actuel privilégie la maîtrise des coûts. Maintenant il faut travailler pour l'avenir et les 32 000 usagers, leur expliquer pourquoi ces actions sont mises en place. Les élus doivent être créatifs et porter ensemble les décisions prises.

Daniel THIBEAU demande que l'on revienne sur les sujets mis à l'ordre du jour.

Julien DUTHEIL souhaite apporter des éléments de réflexion en indiquant qu'actuellement tous les syndicats de déchets subissent des hausses très importantes. La grille doit permettre de couvrir les dépenses du syndicat par conséquent, si certains usagers paient moins grâce aux critères retenus d'autres usagers paieront plus, c'est un vase communicant. De ce fait, la communication aux usagers ne peut être qu'informatrice.

Il termine en précisant qu'associer les usagers dans les choix ne fonctionne pas car il y a trop de variables, c'est beaucoup trop complexe.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autres questions, il propose de passer au point d'information suivant.

Exécution budgétaire 2021 :

Philippe CHUCHE fait un point rapide sur les éléments financiers en indiquant que les dépenses se sont montées au niveau de **10.579.722 €** et les recettes au niveau de **11.718.259 €** donnant un solde d'exécution budgétaire de **+ 1.122.784 €**. Le compte administratif sera étudié prochainement.

Vue d'ensemble : Dépenses de Fonct. 2021

VUE D'ENSEMBLE REALISE 2021		COMPTABILITE	BUDGET	ESTIME	TOTAL	EVOLUTION N/N-1	EVOLUTION N/N-1
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	BP + BS 2021 (a)	PROJECTION AU 31/12/2021 (b)	Ecart Est-BP (b)-(a)	CA2021-CA2020	CA2021/CA2020
DEPENSES							
011	Charges Générales	865 382 €	1 239 271 €	990 040 €	-249 231 €	124 658 €	14%
	Marchés de prestations et 611	5 339 811 €	6 113 889 €	6 034 945 €	-78 944 €	695 134 €	13%
	Sous-Total 011 :	6 205 193 €	7 353 160 €	7 024 985 €	-328 175 €	819 792 €	13%
012	Charges de Personnel	2 183 996 €	2 412 866 €	2 135 707 €	-277 159 €	-48 289 €	-2%
65	Autres charges de gestion courante	42 368 €	52 142 €	50 039 €	-2 103 €	7 671 €	18%
66	Charges Financières	92 178 €	92 948 €	87 597 €	-5 351 €	-4 581 €	-5%
67	Charges Exceptionnelles	27 740 €	47 500 €	17 319 €	-30 181 €	-10 421 €	-38%
68	Provisions pour risques et charges	0 €	54 502 €	4 502 €	-50 000 €	4 502 €	NS
042	Dotations aux amortissements/Cession	720 157 €	774 081 €	1 259 573 €	485 492 €	539 416 €	75%
022	Dépenses imprévues		250 000 €	0 €	-250 000 €	0 €	
023	Virement à la section d'Investissement	0 €	2 566 353 €			0 €	
TOTAUX :		9 271 631 €	13 603 552 €	10 579 722 €	-457 477 €	1 308 091 €	14,1%

Les écarts par rapport aux dépenses fin 2021 sont :

- Des frais généraux maîtrisés à hauteur de 80% du budget (85% au dernier estimé) : - 328 K€
- Un budget 2021 de prestations de marchés d'exploitation (611) consommé à 98,7%
- Une masse salariale (chap.012) exécutée à 88,5% du BP2021 : - 277 K€
- La non-consommation des dépenses imprévues : - 250 K€
- Des dépenses largement maîtrisées sur les autres chapitres (65, 66, 67, 68) : - 88 K€
- L'impact des sorties de biens réformés nécessitant la constatation d'une perte de Valeur Nette Comptable (VNC) en dépenses d'ordre : + 485 K€

Vue d'ensemble : Recettes de Fonct. 2021

VUE D'ENSEMBLE REALISE 2021		CA 2020	BP + BS 2021 (a)	PROJECTION AU 31/12/2021	Ecart Est-BP (b)-(a)	CA2021-CA2020	CA2021/CA2020
RECETTES							
74	CDC- appels RI	7 782 039 €	8 690 133 €	8 840 815 €	150 682 €	1 058 776 €	14%
	SUBV. eco-emballages/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 254 298 €	926 600 €	953 821 €	27 221 €	-300 477 €	-24%
	Ademe	32 827 €	17 500 €	0 €	-17 500 €	-32 827 €	-100%
	Remboursements sur CAE	52 334 €	57 000 €	83 275 €	26 275 €	30 941 €	59%
Sous-Total 74 :		9 121 497 €	9 691 233 €	9 877 911 €	186 678 €	756 414 €	8%
70	Produit des services dont facturations	641 060 €	810 794 €	1 279 648 €	468 854 €	638 588 €	100%
042	Opération d'ordre	172 628 €	172 628 €	172 628 €	0 €	0 €	0%
013	Remboursements sur rémunération	103 789 €	30 000 €	17 503 €	-12 497 €	-86 286 €	-83%
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	185 438 €	202 001 €	275 293 €	73 292 €	89 855 €	48%
76	Produits financiers	7 €	0 €	2 €	2 €	-5 €	-70%
77	Produits exceptionnels	13 873 €	22 083 €	79 521 €	57 438 €	65 648 €	473%
002	Solde cumulé reporté		2 674 813 €				
TOTAUX :		10 238 292 €	13 603 552 €	11 702 506 €	773 767 €	1 464 213 €	14,3%
Résultat de fonctionnement (CA N):		966 661 €	0,00 €	1 122 784	1 231 244		
		1 708 152 €					
Résultat antérieur reporté		2 674 813 €		3 797 597 €			

Estimé des recettes fin 2022

- Redevance : exécution des recettes de la redevance incitative satisfaisante à 8,84 M€ (+ 151 K€/Budget), les subventions des éco-organismes (+9 K€/Budget (+3%)) et diverses subventions de fonctionnement (+25 K€/Budget (+10%)) : +187 K€
- Remboursements sur rémunérations : - 12 K€
- Ventes de produits et prestations : + 468 K€
- Progression des recettes boutique Recyclerie (+25% /BP) : + 73 K€
- Recettes exceptionnelles (produits de cession d'actifs) : + 57 K€

Focus sur la composition de la redevance 2021

Exercices	Montant perçu en 2021	Rattaché au CA2020	Rattaché au CA2021 (*)	Recette nette 2021
2014	7 522	0	0	7 522
2015	50 162	0	0	50 162
2016	63 498	0	0	63 498
2017	85 804	0	0	85 804
2018	87 521	-10 507	0	77 014
2019	128 774	-139 836	30 651	19 589
2020 (hors complt)	394 106	-596 190	131 693	-70 392
Solde années < 2021	817 386	-746 534	162 344	233 196
Complémentaire 2020		-554 147	0	-554 147
Facturation 2021-1	6 729 872		474 058	7 203 930
Facturation 2021-2	555 648		-785	554 863
Facturation 2021-3	522 202		11 562	533 764
Facturation 2021-4	443 440		75 769	519 209
Complémentaire 2021 Est.		0	350 000	350 000
Exercice 2021	8 251 163	-554 147	910 604	8 607 619
EXECUTION 2021	9 068 549	-1 300 681	1 072 948	8 840 815

(*) complément à 90% de la facturation de l'année N (sauf complémentaire 2021)

Au niveau des dépenses d'investissement pour 2021

Vue d'ensemble : Dépenses d'Investissement 2021

VUE D'ENSEMBLE REALISE 2021				
	Compta	BUDGET	ESTIME	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2020	BP + BS 2021 (a)	PROJECTION AU 31/12/2021	Ecart Est-BP (b)-(a)
DEPENSES				
16 Emprunts et assimilés	303 543 €	309 854 €	309 854 €	0 €
20 Immobilisations incorporelles	49 529 €	151 396 €	46 566 €	-104 830 €
204 fonds de concours		0 €		0 €
21 Immobilisations Corporelles	416 354 €	1 199 467 €	595 928 €	-603 539 €
23 Immobilisations en cours (Opérations en cours)	357 408 €	93 336 €	26 742 €	-66 594 €
23 Immobilisations en cours (Opération à venir)		1 941 337 €	0 €	-1 941 337 €
"10/27" Cautions/ Dotations fonds divers et réserves		236 487 €	236 487 €	0 €
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	264 974 €	222 269 €	-42 705 €
040 Opérations d'ordre entre sections	172 628 €	172 628 €	172 628 €	0 €
020 Dépenses imprévues d'Investissement		112 000 €		-112 000 €
TOTAUX :	1 345 654 €	4 481 479 €	1 610 474 €	-2 871 005 €

 Régularisation prêt/FCTVA
  Régularisation vente terrain Pineuilh (200.000€)

Vue d'ensemble : Recettes d'Investissement 2021

VUE D'ENSEMBLE REALISE 2021					
		Compta	BUDGET	ESTIME	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2020	BP + BS 2021 (a)	PROJECTION AU 31/12/2021	Ecart Est-BP (b)-(a)
RECETTES					
13	Dotations et Fonds de réserve		90 740 €	90 740 €	0 €
040	Amortissements	720 157 €	774 081 €	772 081 €	-2 000 €
16	emprunts et assimilés	20 000 €	256 487 €	256 487 €	0 €
23	remboursements sur retenues de garanties		0 €	0 €	0 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	264 974 €	222 269 €	-42 705 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	2 566 353 €	0 €	-2 566 353 €
001	Excédent d'investissement reporté		528 844 €	528 844 €	0 €
TOTAUX :		786 349 €	4 481 479 €	1 870 421 €	-2 611 058 €

 Régularisation prêt/FCTVA (236.487€)
  Régularisation vente terrain Pineuilh 200.000€

Soit un solde d'exécution budgétaire positif à + 259.947 €

Hunald BERNIS termine la présentation en indiquant :

- Le solde du compte au trésor : 2,353 M€ le 4/01/2022
- L'endettement au 31/12/2021 = 4,481 M€
- La marge Brute d'Autofinancement 2021 = 2,2 M€
- Le ratio de capacité de remboursement de la dette au 31/12/2021 : 2,0 années

Le président demande s'il y a des questions. Pas de question, il propose de passer au point d'informations suivant :

Avancement du dossier de la déchèterie de Saint Magne :

Le Président demande à Bastien Mercier de présenter l'avancement du dossier de la déchèterie de Saint Magne.

Bastien MERCIER présente l'étape 3 :

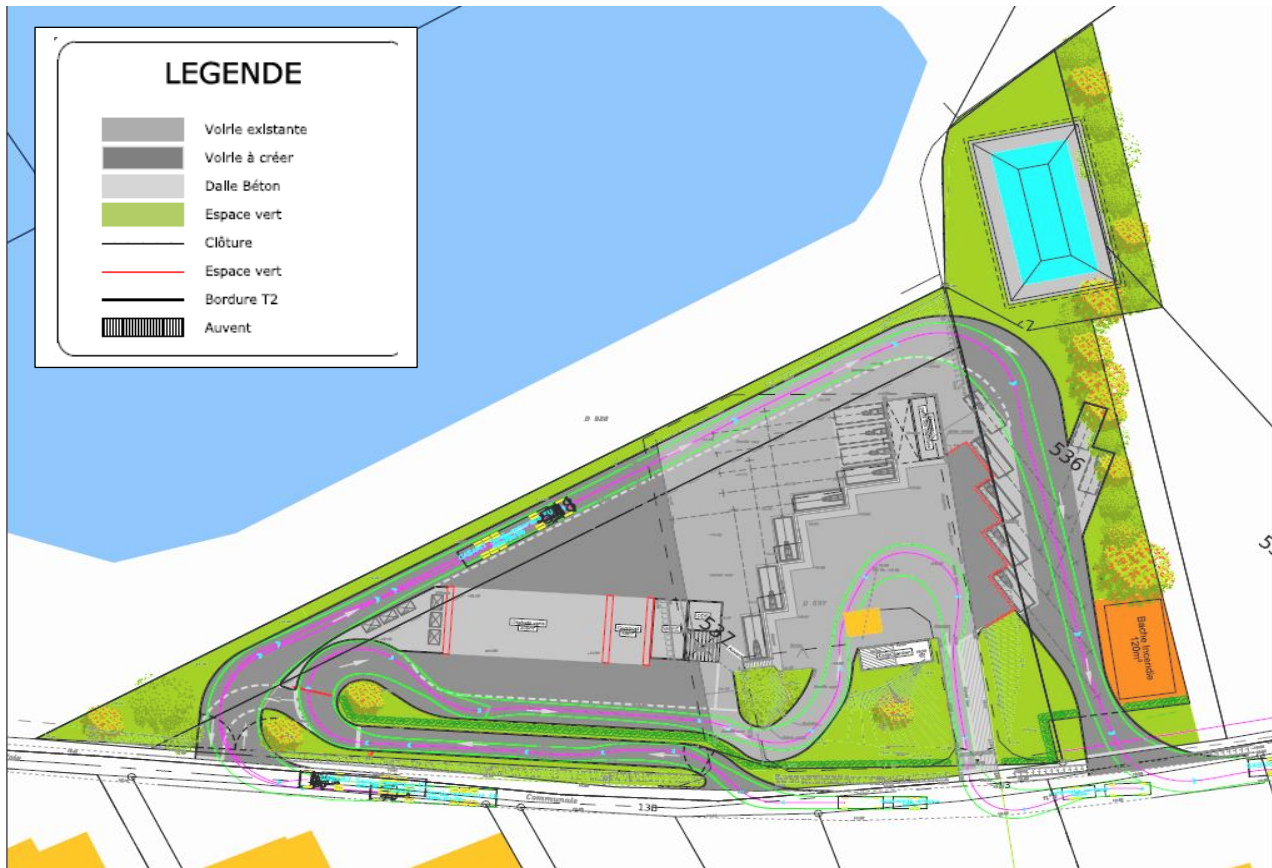
Il rappelle les besoins initiaux :

- Réponse pour une fréquentation en augmentation
- Souhait d'une boucle dédiée aux déchets verts et gravats pour dépôts rapides
- Voie d'attente à inclure au projet
- Renforcement de la sécurité du site contre vandalisme
- État du site dégradé à revaloriser complètement
- Défense incendie à revoir (traitement en lien avec l'urbanisation de la zone est à voir)
- Prise en compte de l'environnement : Intégration paysagère, gestion du bruit
- Mise en conformité générale du site

Maintien de l'existant au maximum :

- 9 quais, dont 4 nouvellement créés
- 1 espace de stockage type conteneur pour les petits flux et le réemploi en haut de quai
- La reprise du bâtiment d'accueil
- 200 m² pour les déchets verts

- 45 m² pour la reprise du compost
- La réutilisation des conteneurs existants pour les DEEE et les DDS
- Une voie d'attente de 50 m (7 véhicules avec remorques)
- Une circulation dédiée usager/exploitation
- Un espace suffisant pour permettre un aménagement paysager
- Une voie de retournement pour les usagers refusés



Afin de ne pas engorger inutilement la circulation, de réduire l'attente sur la rampe d'accès, d'évacuer rapidement les véhicules des entreprises "parcs et jardins" il est prévu :

- Un passage par le haut de quai pour les usagers apportant des déchets autres que déchets verts,
- Une sortie directe pour les usagers ne déposant que du déchet vert ou des gravats, ces flux étant accueillis seulement en bas de quai.

Cette nouvelle sortie s'effectuera en bas de la rampe d'accès, au niveau de l'entrée principale USAGER. Ce point induit une circulation à l'anglaise.

Afin d'assurer un accès en toute sécurité, un terre-plein sera construit entre les deux voies, et une barrière avec détecteur de présence à la sortie. De plus, le portail couvrira aussi bien l'entrée USAGER que cette sortie directe.

Bastien MERCIER fait part d'une contrainte importante, la règle NATURA 2000, à savoir le rejet des eaux afin de. Le choix de la bache incendie s'est avérée moins coûteuse que le branchement direct dans le lac jouxtant la déchèterie. Cette réserve servira également en cas d'incendie des nouvelles habitations en construction à proximité de la déchèterie, la commune n'ayant rien prévu.

Concernant la séparation avec les habitations, les haies prévues ont été remplacées par des brises vues ce qui permettra une séparation plus haute avec un entretien beaucoup moins coûteux et offrira une séparation rapide pour les voisins.

Au niveau de la sécurité il est prévu des fossés avec des épineux rendant l'accès très compliqué.

Il présente ensuite l'estimatif financier en indiquant que nous sommes toujours sur une étude, il faut attendre le retour du marché pour connaître le coût réel :

- L'ensemble des coûts est présenté hors taxe :

POSTES	Total HT
Installation moyenne chantier + essais + contrôle + levé +DOE tous lots	25 000 €
Préparation de chantier	26 000 €
VRD / GC (vc busage)	439 000 €
Bâtiment	52 000 €
Equipements divers (clôtures et portails, aménagement paysager, signalétique, équipements de quais, vidéosurveillance...)	189 000 €
TOTAL HT (Hors étude)	731 000 €

- Les travaux sont chiffrés sans modalités techniques particulières et sous réserve d'études complémentaires permettant de lever les aléas techniques potentiels (nature du sous-sol, hauteur de la nappe...) développées ci-après

POSTES ETUDES	Total HT
Etude topo	3000 €
Etudes géotechniques (Investigations + rapport)	14 940€
Rapport ICPE	9 425 €
Permis de construire	4 800 €
Maitrise d' <u>oeuvre</u>	39 000€ (montant estimatif)

Eléments techniques intégrés au chiffrage	Equipements pouvant faire l'objet d'un arbitrage
• Réutilisation du contrôle d'accès existant • Réutilisation des conteneurs aujourd'hui en œuvre sur la déchèterie (DDS, DEEE) • La réfection des garde-corps de l'ensemble du site • La création d'une partie des voiries et la reprise des autres avec revêtement <u>bi-couche</u> permettant d'adapter la gestion des eaux • La reprise complète du local d'accueil	• L'aménagement paysager du site (pas de gestion anti-bruit) • La vidéo-surveillance • La clôture électrifiée • L'automatisation des portails • La reprise de la signalétique en haut de quai

Hunald Bernis présente le calendrier en indiquant que 2022 sera l'année de la conception. Le permis de construire et l'Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE) autorisant l'exploitation sont les 2 autorisations indispensables pour la faisabilité de l'étude.

	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	2023
G2 AVP												
AVP												
Approbation MO												
PC												
Delai instruction												
Rencontre DREAL à programmer												
Dossier réglementaire												
Instruction ICPE												
G2PRO												
PRO/DCE												
Approbation MO												
Consultation entreprises												
ACT												
Validation CAO / Notification												
Préparation travaux												
VISA												
Travaux												
Reception												

Bastien MERCIER précise qu'une réflexion avec les élus doit être menée sur les modalités de fermeture de la déchèterie pendant les travaux (fin de l'été) afin d'en réduire au maximum l'impact.

Il demande s'il y a des questions.

Daniel THIBEAU demande si des subventions sont accordées.

Bastien MERCIER répond que des études sont en cours.

Daniel THIBEAU indique qu'il faut prévoir un budget pour la route.

Bastien Mercier répond que cela fait partie des négociations avec la mairie.

Daniel THIBEAU indique que l'USTOM pourrait se servir de l'étang jouxtant la déchèterie comme réserve incendie.

Bastien MERCIER répond que cela a été étudié avec les pompiers mais l'accessibilité pour leurs camions pose de gros problèmes et nous serions dans l'obligation de prévoir 4 pompes afin de respecter les règles.

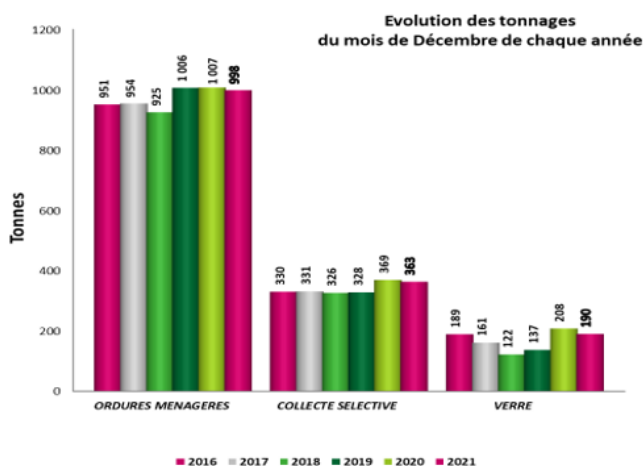
Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autre question, il propose de passer un point d'informations suivant.

→ Bilan des tonnages 2021 :

Le Président explique que le tonnage des ordures ménagères est au même niveau depuis 2015.

	ORDURES MENAGERES			COLLECTE SELECTIVE		VERRE		TOTAL	
	Décembre	Σ Janv/ Déc		Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc
	Collecté	Quai de transfert							
2016	951	NC	11 177	330	4 114	189	2 641	1 470	17 932
2017	954	NC	11 345	331	3 903	161	2 720	1 446	17 968
2018	925	NC	11 512	326	3 953	122	2 783	1 373	18 248
2019	1 006	NC	11 498	328	3 842	137	2 698	1 471	18 038
2020	1 007	NC	11 304	369	3 948	208	2 858	1 584	18 110
2021	998	16	11 536	371	3 918	191	2 855	1 560	18 309
EVOLUTION 2016/2021	5%	NC	3%	11%	-5%	1%	7%	6%	2%
EVOLUTION 2020/2021	-1%	NC	2%	1%	-1%	-8%	0%	-2%	1%

2.



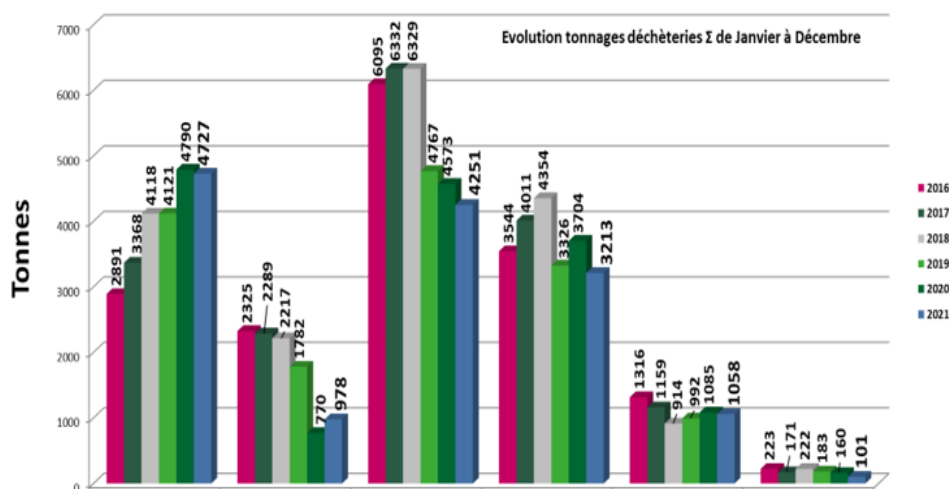
Répartition tonnages OM 2021		
mois	Enfouissement	Incineration
Septembre	579,58	411,44
Octobre	570,74	301,74
Novembre	387,08	561
Décembre	489,68	508,42

Le tonnage des encombrants est en baisse et le volume de bacs jaunes est à la hausse

	ORDURES MENAGERES		ENCOMBRANT		TRI SELECTIF		TOTAL	
	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc
2020	40	462	21	309	32	336	93	1 107
2021	41	467	18	298	27	377	86	1 142
EVOLUTION 2020/2021	3%	1%	-14%	-4%	-16%	12%	-8%	3%

Les tonnages déchèteries :

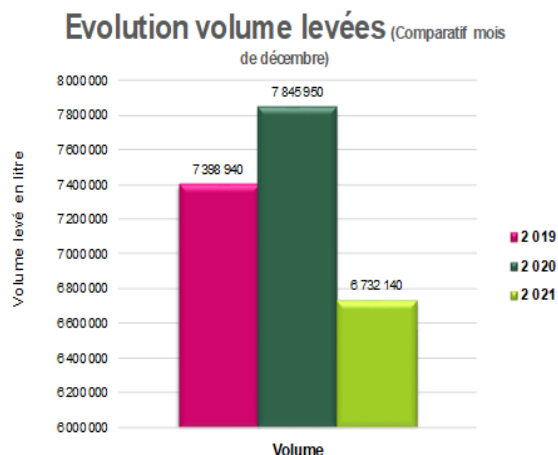
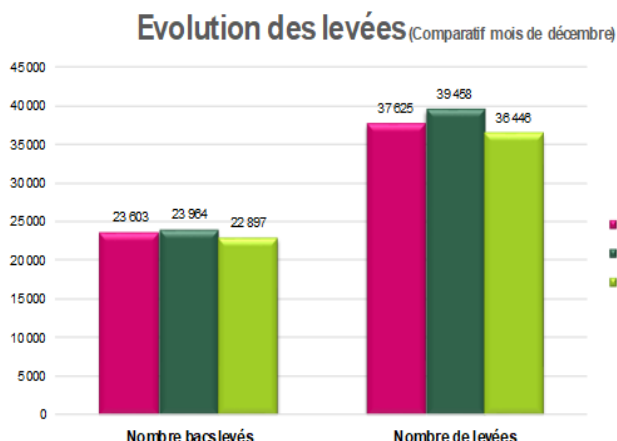
	ENCOMBRANTS		BOIS		DECHETS VERTS		GRAVATS		FERRAILLE		PAPIER		TOTAL	
	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc
2016	223	2891	145	2325	557	6095	265	3544	91	1316	16	223	1297	16394
2017	311	3368	79	2289	418	6332	91	4011	70	1159	11	171	980	17330
2018	316	4118	138	2217	406	6329	247	4354	81	914	13	222	1201	18154
2019	359	4121	44	1782	522	4767	190	3326	69	992	11	183	1195	15171
2020	405	4790	58	770	317	4573	246	3704	83	1085	17	160	1126	15082
2021	328	4727	55	978	375	4251	241	3213	55	1058	9	101	1063	14329
EVOLUTION 2016/2021	47%	64%	-62%	-58%	-33%	-30%	-9%	-9%	-40%	-20%	-43%	-55%	-18%	-13%
EVOLUTION 2020/2021	-19%	-1%	-4%	27%	18%	-7%	-2%	-13%	-34%	-2%	-46%	-37%	-6%	-5%



Cumul des passages en déchèterie

	Administrations		Professionnels		Particuliers		TO TAL	
	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc	Décembre	Σ Janv/ Déc
2019	158	2495	526	7275	7216	112639	7900	122409
2020	218	2318	529	6996	7040	108339	7787	117653
2021	191	2274	554	7017	8075	118103	8820	127394
EVOLUTION 2020/2021	-12%	-2%	5%	0%	15%	9%	13%	8%

→ **Données de la redevance incitative** : il manque un certain nombre de levées du fait d'un problème de matériel COVED



Au niveau de la composition du tri sélectif nous avons 20% de refus.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question, il propose de passer au point d'information suivant.

→ **Commentaires sur les vidéos présentant l'USTOM pour notre site internet**

Le Président passe la parole à Christophe MIQUEU pour la présentation de 4 vidéos et indique qu'une cinquième est en cours de réalisation. Il a été demandé à chaque délégué de visionner les vidéos afin de pouvoir échanger.

Liens pour le visionnage des vidéos :

<https://youtu.be/LDzJhyvrjJ8>



01 USTOM COLLECTE
youtu.be

<https://youtu.be/LJNWyVEVG7A>



02 USTOM DECHETERIE
youtu.be

<https://youtu.be/UX-g8Aya2X0>



03 USTOM QUAI DE TRANSFERT

youtu.be

<https://youtu.be/rXG9rqVuzFO>



04 USTOM TRAITEMENT

youtu.be

Christophe MIQUEU explique que l'objectif de ces vidéos est que les usagers comprennent comment fonctionne le syndicat et que l'USTOM ne se réduit pas à la collecte des déchets.

Le Président insiste sur le point humain et est désolé que certains usagers s'en prennent aux ripeurs. Il faut mettre en avant qu'il y a des hommes derrière les machines.

Christophe MIQUEU rappelle aux délégués que la dimension humaine doit être protégée par tout le monde. Ces vidéos associées au nouveau site internet et au P'tit vert doivent rapprocher les usagers de l'USTOM.

Mireille GROSSIAS informe les délégués que l'information est passée dans le dernier bulletin de sa commune.

Le Président remercie Mireille GROSSIAS et indique que les communes de Sainte Terre et Castillon sont porteurs des projets de l'USTOM.

Le Président remercie le travail fait par Christophe MIQUEU qui tient à souligner le travail accompli par Vinciane CHARRIN en charge de la communication.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question, il propose de passer au point d'information suivant.

→Clean2gether :

Le Président fait un rapide rappel sur l'application clean2gether.

Il informe que début février un courrier a été envoyé à toutes les mairies dans lequel est indiqué le lien d'accès et le déroulé pour créer le compte de la mairie qui lui permettra de suivre le tableau de bord des signalements de dépôts sauvages, les géolocaliser, voir leur état grâce à une photo. L'accès à cette application est gratuit pour toutes les communes adhérentes à l'USTOM.

Comment ça fonctionne :

Pour l'utilisateur :

- 1) Téléchargement de l'application mobile pour géolocaliser l'endroit
- 2) Prendre une photo des dépôts sauvages et l'envoyer

Pour les mairies :

- 1) Réception d'une alerte
- 2) Traitement du dépôt sauvage : nettoyage et apport des déchets à la charge de la commune
- 3) Verbalisation possible grâce à votre pouvoir de police

Plus d'info sur le site www.clean2gether.com

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

François MAS informe les délégués sur sa difficulté à faire fonctionner sa commission Environnement et Prévention car elle n'est composée que de 3 personnes avec lui. Il faudrait plus de personnes ; c'est pourquoi il demande aux délégués qui le souhaitent de les rejoindre. Des actions comme la mise en place de composteur collectif sont menées sur Sainte Foy, 23 familles en bénéficient (500KG ont été récupérés en 1 mois).

Le Président rappelle que ce secteur est pilote et demande aux délégués de prendre contact avec François MAS pour développer cette action dans d'autres communes.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Le Président remercie les délégués de leur présence et lève la séance à 20H30

Le Président



Christian MALANDIT-SALLAUD